

**FORFAIT IMAGINE'R SCOLAIRE –
MODALITES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

	LYCEEN (non boursier)	COLLEGIEN (non boursier)
Montant forfait imagine'R scolaire	350 €	350 €
Participation financière Pays de Fontainebleau	72 €	0 €
Participation financière Département 77	0 €	250 €*
Montant définitif à payer par carte imagine'R	278 €	100

* Le Département appliquera une aide complémentaire, au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour un montant de 25 € par collégien non boursier (à partir de début 2021, les demandes seront à effectuer sur une plateforme dédiée) :

<https://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Imagine-R>

I - Public concerné

Lycéens domiciliés sur le territoire du Pays de Fontainebleau :

Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury, Le Vaudoué et Vulaines-sur-Seine.

II - Montant de la participation du Pays de Fontainebleau

- 72 € par forfait imagine'R scolaire

III - Montant à la charge des lycéens

278 € TTC

Tarif du forfait imagine'R scolaire 2020 – 2021 : 350 € TTC (342 € la carte + 8 € frais de dossier)

Montant de la participation du Pays de Fontainebleau : 72 € TTC

Montant à la charge des lycéens : 278 € TTC

IV – Procédure à respecter pour le lycéen

Evolution importante et démarche à suivre :

La demande de tampon de l'établissement scolaire a été réintégrée dans les formulaires papier, à la fois pour les formulaires vierges (première souscription) et pour les réabonnements.

Nous vous demandons donc de bien vouloir vérifier les formulaires mais d'accepter toujours l'attestation de scolarité du lycéens (certificat de scolarité 2020/2021) en cas d'oubli lors de votre validation avant de tamponner le cadre réservé au tiers payant.

1. récupérer le dossier imagine'R scolaire dans les communes, au local d'information voyageurs la gare routière de Fontainebleau-Avon ou dans les points de vente SNCF, RATP, OPTILE.
2. compléter le document puis tamponner par le lycée ou fournir un certificat de scolarité ou tout autre document similaire pour l'année 2020-2021
3. faire compléter le cadre 4 par : l'accueil du Pays de Fontainebleau ou l'une de ses communes membres
4. envoyer le dossier complet (dossier, chèque de 278 € et photos) à l'agence imagine'R en utilisant l'enveloppe fournie : Agence Imagine R – TSA 46033 – 95905 CERGY PONTOISE Cedex 9.
5. le forfait imagine'R sera envoyé au domicile du lycéen

V – Procédure de contrôle pour le Pays de Fontainebleau

1. contrôler l'adresse du lycéen (territoire du Pays de Fontainebleau)
2. contrôler que l'élève soit bien inscrit (certificat de scolarité, tampon du lycée ou tout autre document similaire)
3. compléter le cadre réservé au tiers payant :
 - n° du contrat : 20190
 - montant de la subvention : 72 €
 - cachet de la commune ou du Pays de Fontainebleau (pour l'accueil du Pays de Fontainebleau)
4. compléter le tableau excel de suivi transmis par la CAPF

VI – Procédure à respecter pour le collégien

Le Pays de Fontainebleau ne participe pas au forfait imagine'R scolaire du collégien. Seul le Département versera une participation de 250 € TTC. Il n'y a pas de formulaire spécifique à compléter.

Montant à la charge des collégiens : 100 € TTC pour les non boursiers

* Le Département appliquera une aide complémentaire, au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour un montant de 25 € par collégien non boursier (à partir de début 2021, les demandes seront à effectuer sur une plateforme dédiée) :

<https://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Imagine-R>